

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2026/01

REUNION DU 12 FEVRIER 2026

Etaient présents :

- Monsieur SIGNORET (Président)
- Messieurs BITAM, CHAOUCHI, CHAUMONT, CHRISMENT, KOCIUBA, LEROY, NORMAND (Vice-présidents),
- Messieurs CANOT CLAUDE P, ETIENNE, GRABOWECKI, LANTENOIS, LATOUR, THOMAS, REGNIER, WATHY

Absents excusés :

- Monsieur CHRISMENT, (Vice-président),
- Mesdames Berteloodt, De Boni, LANDART
- Messieurs, BRANZ, CLAUDE J-L, DALLA-ROSA, DECOBERT, DELFORGE, DUFLOX, DUGARD, FRANCOTTE, JACQUEMART, LALLOUETTE, PIATKOWSKI, ROSSATO,

Pouvoirs :

Monsieur PIATKOWSKI a donné pouvoir à Monsieur CANOT,
Monsieur CHRISMENT a donné pouvoir à Monsieur SIGNORET,
Monsieur DECOBERT a donné pouvoir à Monsieur NORMAND,

Monsieur CANOT est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de votants
32	17	20

Date de la convocation : 2 février 2026

Date d'affichage :

APPROBATION DES COMPTE-DU RENDUS DU 24 NOVEMBRE 2025 ET DU 17 DECEMBRE 2025

Sur proposition de **Monsieur le Président** :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, les procès-verbaux des Comité Syndicaux en date du 24 novembre 2025 et du 17 décembre 2025 sont **approuvés**.

Résultat du vote : unanimité

Fait à Charleville-Mézières,
Le 12 février 2026

Le Président

F. SIGNC



Signé numériquement par: FRANCIS SIGNORET
Organisme: VALODEA
Unité organisationnelle: 0002 250800489
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319
411-2 compliant certificates for natural persons
(QCP-N-QSCD) : Signature and
Authentication: Explicit Text: ETSI EN 319
411-2 compliant certificates for natural persons
(QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 17/02/2026 08:45:17

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.